

Obligations vertes – reporting

Deux emprunts obligataires verts ont été émis par l'Etat de Genève :

- novembre 2017 : un montant de 620 millions répartis en deux tranches de 420 millions à 10 ans et de 200 millions à 14 ans a été émis afin de financer et refinancer des bâtiments à haute performance énergétique. A ce titre, trois projets ont été sélectionnés, le Centre médical universitaire (CMU) étapes 5 et 6, l'Hôpital Gustave Julliard, ainsi que la Maternité étape 3.3.
- octobre 2019 : un montant de 660 millions répartis en trois tranches de 175 millions à 8,5 ans, 285 millions à 12,5 ans et 200 millions à 20 ans a été émis afin de refinancer une première partie des coûts de construction de la liaison Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA). Ce projet d'une longueur de 16 kilomètres, dont 14 kilomètres sur territoire suisse est financé par le canton (44%) et la Confédération (56%) sur sa partie suisse, alors que la partie française est financée en totalité par des acteurs publics français.

Conformément au document-cadre applicable aux émissions vertes, sociales et durables de la République et Canton de Genève¹ et aux Green Bond Principles 2021 définis par l'International Capital Market Association (ICMA), l'Etat s'est engagé à présenter annuellement des indicateurs financiers et extra-financiers. Ces indicateurs font l'objet de procédures d'audit convenues de la part d'un réviseur indépendant. Les indicateurs suivants sont présentés par projets :

Affectation des emprunts obligataires verts au 31 décembre 2021

Projets	Allocation des fonds	Part de refinancement	Avancement du projet
CMU étapes 5 et 6	50%	89%	92%
Gustave Julliard	39%	97%	95%
Nouvelle maternité (étape 3.3)	11%	81%	94%
Total bâtiments	100%	91%	
CEVA	100%	100%	100%
Total mobilité	100%	100%	100%

Indicateurs extra-financiers liés aux projets au 31 décembre 2021

Projets bâtiments	Indice de chaleur (MJ/m2/an)	Consommation d'électricité (kWh)	Surface de toiture végétalisée	Emissions de CO2 évitées*
CMU étapes 5 et 6	421	7'663'257	30%	347
Gustave Julliard	322	3'451'129	16%	1'071
Nouvelle maternité (étape 3.3)	519	1'946'119	22%	281
Projet mobilité	Train-kilomètre (km)	Fréquentation annuelle (nbr)		Emissions de CO2 évitées**
CEVA***	908'438	44'739'381		4'700

* Comparé à la moyenne des émissions de CO₂ de bâtiments de même catégorie

(en tonne équivalent carbone par an).

** Comparé à la moyenne des émissions de CO₂ par kilomètre des nouveaux véhicules immatriculés en 2020

*** dont 44% générés par le financement de l'Etat de Genève et 56% par le financement de la Confédération

¹ Document disponible à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/dossier/finance-durable>

ATTESTATION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPRUNTS OBLIGATAIRES VERTS AU 31-12-2021

À l'attention du Conseil d'État de la République et canton de Genève

En réponse à la demande du Conseil d'État de la République et canton de Genève, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives aux emprunts obligataires verts au 31 décembre 2021 (« Obligations vertes - Reporting ») figurant dans le tome 1 du rapport sur les comptes individuels 2021 à la rubrique « Obligations vertes ». Le reporting comprend des indicateurs financiers (« Affectation des emprunts obligataires verts au 31 décembre 2021 ») et extra-financiers (« Indicateurs extra-financiers liés aux projets au 31 décembre 2021 »).

Afin de calculer ces indicateurs, une notice méthodologique a été définie par la direction générale des finances de l'État (DGFE). Celle-ci est disponible sur le site internet de l'État de Genève¹.

Responsabilité du Conseil d'État

Les indicateurs financiers et extra-financiers ainsi que la méthodologie ont été préparés par la DGFE. Cette dernière est notamment responsable de la définition des critères d'éligibilité des projets financés ainsi que du calcul des indicateurs. Pour calculer les indicateurs, la DGFE s'est basée sur des données provenant de l'Office cantonal des bâtiments, de l'Office cantonal du génie civil, des Hôpitaux universitaires de Genève et des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF).

Responsabilité de l'auditeur indépendant

Pour les indicateurs financiers, il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- de rapprocher les données nécessaires au calcul des indicateurs avec les lois votées et la comptabilité de l'État de Genève ;
- de vérifier le calcul des indicateurs présentés en pour cent.

Pour les indicateurs extra-financiers, il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance limitée sur le fait que ces derniers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la méthodologie définie par la DGFE.

Il ne nous appartient pas de remettre en cause les critères d'éligibilité ou le rapport de « seconde opinion » émis par un tiers en octobre 2017 pour les projets de bâtiments et en octobre 2019 pour les projets de mobilité². Notre intervention a été effectuée conformément aux normes d'audit suisses (NAS) pour les indicateurs financiers et, concernant l'attestation d'assurance limitée pour les indicateurs extra-financiers, à la NAS 950 « missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de review (examen succinct) d'informations financières historiques ». La présente mission n'inclut donc pas l'évaluation, ni l'audit des comptes de la République et canton de Genève, ni l'émission d'une quelconque opinion sur ces derniers au 31 décembre ni à une quelconque autre date. De plus, pour les besoins de nos travaux, nous avons utilisé des données comptables et financières qui n'ont pas fait l'objet de travaux de vérification.

¹ <https://www.ge.ch/dossier/finance-durable>

² Ces rapports sont disponibles sur le site internet de l'État de Genève à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/document/rapports-independants-second-opinions>

1. ATTESTATION RELATIVE AUX INDICATEURS FINANCIERS

Nature et étendue des travaux

Pour les indicateurs financiers, nos travaux ont consisté à :

- effectuer un rapprochement entre le montant total des fonds levés lors des émissions obligataires et les données financières ressortant de la comptabilité de l'État de Genève ;
- effectuer un rapprochement entre le cumul des dépenses affectées à chaque projet et les données financières ressortant de la comptabilité de l'État de Genève ;
- effectuer un rapprochement entre le cumul des crédits affectés à chaque projet et les lois votées ;
- vérifier le calcul des indicateurs présentés en pour cent.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la concordance des données nécessaires au calcul des indicateurs avec les lois votées et les données financières ressortant de la comptabilité de l'État de Genève ;
- le calcul des indicateurs présentés en pour cent.

2. ATTESTATION D'ASSURANCE LIMITÉE SUR LES INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

Nature et étendue des travaux

Selon la norme d'audit suisse 950, nous devons respecter les règles d'éthique ainsi que planifier et réaliser nos procédures d'examen succinct de façon à pouvoir constater avec une assurance limitée que les indicateurs extra-financiers ont été établis en conformité avec la méthodologie sur tous les aspects significatifs.

En tenant compte des considérations sur le risque et le caractère significatif, nous avons réalisé des procédures d'examen succinct afin de recueillir des éléments probants suffisants. Le choix des procédures d'examen succinct relève du jugement de l'auditeur indépendant.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables des projets et indicateurs afin :

- d'apprécier le caractère approprié des éléments méthodologiques utilisés, et présentés dans la méthodologie, pour calculer les indicateurs au regard de leur pertinence, exhaustivité, fiabilité et de leur caractère compréhensible, en prenant en considération le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de calcul et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des indicateurs ;
- d'obtenir des explications concernant les variations des indicateurs entre 2020 et 2021.

Nous avons pris connaissance du processus d'élaboration des indicateurs extra-financiers, consulté les sources documentaires internes et externes à la République et canton de Genève, mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié les calculs effectués.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance limitée sur les indicateurs extra-financiers. Une assurance d'un niveau supérieur aurait nécessité des travaux complémentaires. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites

inhérentes au fonctionnement de tout système et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les indicateurs extra-financiers ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé de faits nous permettant de conclure que les indicateurs extra-financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2021, ne sont pas établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la méthodologie établie par la DGFE.

Notre rapport sert uniquement à répondre au but mentionné ci-dessus et à l'information du Conseil d'État de la République et canton de Genève. Il ne saurait être utilisé dans aucun autre but ni remis à aucune autre partie.

Genève, le 2 mars 2022



Isabelle TERRIER
Présidente



François PAYCHÈRE
Magistrat titulaire



Sophie FORSTER CARBONNIER
Magistrate titulaire